COMMUNE DE MONTREUX

Rapport-préavis No 05/2015

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4ème panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux»

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le jeudi 5 mars 2015

à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1 Objet du Rapport-préavis 5
2 Historique 5
3 Variantes d'emplacement étudiées 5
3.1 Variantes « routières » 5
3.2 Variantes « piétonnières » 2
3.3 Synthèse 2
4 Proposition 2
5 Coûts 3
6 Conséquences financières 3
6.1 Financement 3
6.2 Charges d'amortissement 3
7 Développement durable 4
8 Position de la Municipalité 4
9 Conclusions 5

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du Rapport-préavis

Lors de sa séance du 5 octobre 2011, le Conseil communal acceptait l'achat de quatre panneaux électroniques d'information. Si les trois devant être installés aux entrées de la ville (Chailly, Clarens, Territet) ont pu l'être à la satisfaction de tous, le quatrième n'a pas été placé sur le bâtiment du Centre des congrès 2m2c, comme demandé par un vœu de la Commission de gestion, suite à des informations techniques incomplètes. En conséquence, la Municipalité a étudié plusieurs autres solutions d'implantation, mais aucune de celles-ci n'a recueilli l'aval de tous les milieux et services concernés. Sur la base d'autres expériences testées avec succès, la Municipalité propose par ce rapport-préavis d'adapter ce quatrième panneau afin de l'installer sur une remorque, lui conférant ainsi une mobilité utile à l'ensemble des associations de notre commune, en particulier celles des villages et quartiers, au gré de leurs diverses animations et organisations. En cela, la Municipalité propose également de répondre au postulat de M. Christophe Privet « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux », pris en considération par votre Conseil en date du 6 novembre 2013.

2 Historique

Soucieuse de renforcer la communication, notamment des nombreuses manifestations organisées dans la Commune, la Municipalité a, en 2011, proposé au Conseil communal d'acheter et d'installer 4 panneaux électroniques d'information (préavis No 23/2011). Votre Conseil l'a accepté lors de sa séance du 5 octobre 2011. Pour mémoire, trois d'entre eux étaient prévus d'être installés aux entrées de la Ville, soit à Chailly (carrefour de la Poste, sens Chailly-Montreux), à Clarens (sens Vevey-Villeneuve) et à Territet (sens Villeneuve-Vevey). L'installation de ces panneaux a été pleinement réalisée, au profit des objectifs fixés dans ledit préavis et à la satisfaction des bénéficiaires de ce nouveau moyen de communication.

Le quatrième devait être placé sur le bâtiment du Centre des congrès, visant aussi à renforcer l'information sur les manifestations accueillies dans ce lieu et répondant ainsi à un vœu de la Commission de gestion. Comme cette dernière l'a relevé dans son rapport 2013 sur la gestion 2012, lors des travaux préparatoires à la fixation de ce panneau il est apparu plusieurs impossibilités techniques, malgré les indications de faisabilité alors transmises à la Municipalité et au Conseil communal, qui avaient conduit ceux-ci à retenir cette variante.

Dès cette situation connue et comme mentionné dans ledit rapport de la Commission de gestion, la Municipalité a cherché un nouvel emplacement, tenant compte notamment des expériences réalisées avec les trois autres écrans.

3 Variantes d'emplacement étudiées

Plusieurs variantes d'installation de ce quatrième panneau ont été ainsi étudiées, présentées ci-dessous.

3.1 Variantes « routières »

- Rue de la Gare, au-dessus de l'entrée du passage sous voies, sens descendant ;
- bas de la Place Gambetta ;
- Route de Brent, à la hauteur du bâtiment administratif de la voirie ;

- projet abribus du Lorius, côté lac.

3.2 Variantes « piétonnières »

- au sommet des Escaliers de la Gare ;
- Place de la Gare, côté Vevey, sur le mur en moellons du Quai 1 ;
- Marché couvert / Place du Marché ;
- déchèterie.

3.3 Synthèse

Après consultations et analyses par les services cantonaux et communaux, et malgré certains avantages que ces divers emplacements peuvent offrir, il s'avère qu'aucune des solutions évoquées n'a pu être retenue. Les raisons principales sont des problèmes de luminosité et de gêne pour les habitants du voisinage, de proximité des giratoires et de potentiels risques pour la circulation, de lisibilité pas toujours optimale, tant pour les piétons que pour les automobilistes, ainsi que d'installation sur des parcelles privées.

Les diverses analyses n'ont donc pas permis de déterminer un emplacement optimum en regard du public (nature, quantité, etc.) et selon les blocages exprimés ou ressentis de la part de divers services amenés à prendre position formellement en cas de proposition concrète d'installation. La Municipalité a alors décidé d'élaborer une proposition nouvelle, tenant compte de bonnes expériences réalisées tant dans la commune qu'ailleurs.

4 Proposition

En l'occurrence, il s'agit d'installer ce quatrième panneau sur une remorque pour le rendre mobile. Il pourra être mis à la disposition des organisateurs de manifestations où que ce soit : dans les villages et quartiers, sous le Marché couvert, sur la Place du Marché, devant le Centre des congrès, à la sortie de la Gare, etc. La remorque nécessaire ne fait en effet « que » 3'000 kilos et peut être tractée par un véhicule de catégorie suffisante (style SUV ou 4x4) mais n'obligeant pas la détention d'un permis spécial. La puissance électrique nécessaire est du 380 V / 32A.

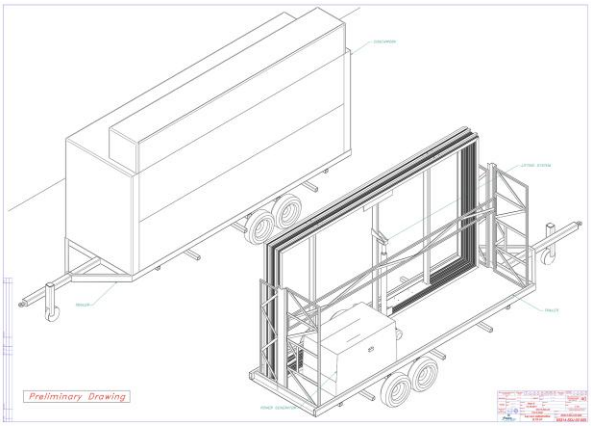

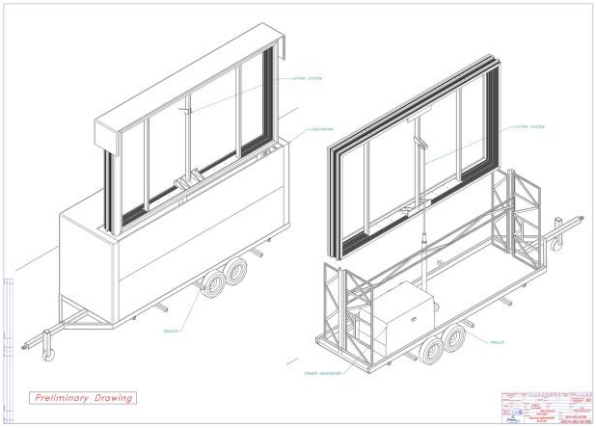

La remorque prévue dispose de stabilisateurs, d'un système hydraulique pour monter et descendre l'écran, offrant la possibilité de lever le panneau jusqu'à 2,2 mètres au-dessus du sol pour améliorer la zone de visibilité, de matériel audio intégré permettant une parfaite intégration à l'animation, ainsi que d'une chambre de pilotage dédiée avec PC et logiciel de gestion de contenu (texte, images ou vidéos), dans l'objectif là-aussi d'en faciliter l'utilisation par les divers utilisateurs potentiels.

Comme pour le placement d'informations sur les trois autres panneaux installés ou d'autres matériels mis à disposition d'organisateurs, la Municipalité propose l'utilisation de cette remorque selon le principe du « premier arrivé-premier servi », les réservations étant ouvertes au maximum une année à l'avance, sous réserve de priorités municipales ou liées à des opérations sécuritaires qui devraient en disposer, et sans en facturer le coût. La Municipalité entend ainsi reconnaître l'importance de l'engagement des acteurs des associations et autres partenaires animant notre commune. Ces utilisateurs devront cependant garantir qu'ils disposent d'une assurance en responsabilité civile à même de couvrir tout dégât.

La gestion de ces réservations sera assurée par l'administration générale/cellule communication, comme c'est déjà le cas pour les autres panneaux. La gestion de son contenu sera réalisée et assumée par les organisateurs, évidemment dans le respect des lois 4et des règles de bonnes mœurs, les personnes utilisatrices devant l'attester avant leur manifestation. Hors utilisation, cette remorque sera stockée à la voirie, au même titre que d'autres matériels mis à la disposition d'organisateurs (tables, bancs, etc.). Ces derniers pourront venir la chercher et la ramener à cet endroit. Sa gestion n'aura ainsi que très peu d'incidences sur le personnel communal.

5 Coûts

Le coût de cette remorque et du montage de l'écran dessus, tel que décrit ci-dessus est chiffré à CHF 79'750.- hors taxes, soit un total net de CHF 86'130.-, montant auquel il faut ajouter encore 10% de frais divers (immatriculation, etc.) et imprévus, soit CHF 8'613.-.

Le montant total de CHF 94'743.- peut être couvert en partie par le solde non utilisé du préavis No 23/2011, soit une somme de CHF 50'442.45, information fournie chaque année à la commission de gestion au travers du rapport d'exécution dudit préavis. La différence de CHF 44'300.55, arrondie à CHF 44'300.-, fait l'objet de la demande financière présentée dans le cadre de ce présent rapport-préavis.

Ce montant n'étant donc pas prévu dans le préavis No 23/2011, il doit faire l'objet d'un crédit d'investissement complémentaire soumis à la détermination de votre Conseil.

6 Conséquences financières

6.1 Financement

Au 31 décembre 2014, les fonds disponibles en trésorerie s'élèvent à CHF 11.3 millions. Le total des emprunts bancaires est de CHF 22 millions. Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement du présent rapport-préavis, pour un montant net de CHF 44'300.-, est assuré par la trésorerie.

6.2 Charges d'amortissement

L'adoption du présent préavis, sur la base d'un taux d'intérêts technique de 4%, générerait une nouvelle charge annuelle théorique nette de CHF 82'412.50.

L'amortissement, dont la durée est limitée à celle fixée pour le préavis No 23/2011, du solde net de cet investissement de CHF 615'000.- augmenté de CHF 44'300.-, générera une charge comptable annuelle nouvelle de CHF 68'629.-, à porter dans le compte No 160.3311 des budgets 2016 et suivants, et d'un crédit complémentaire de CHF 6'329.- à porter dans le compte No 160.3311 pour l'année 2015.

7 Développement durable

Social
L'utilisation de ce panneau installé sur une remorque facilitera l'organisation et renforcera le dynamisme des manifestations où il sera utilisé. En cela, il participe à une vie active de la communauté et de la réunion des habitants ainsi qu'à un meilleur accueil de nos visiteurs et hôtes.

Economique
Un tel outil mis gratuitement à disposition des divers organisateurs leur évite de devoir louer ce genre de matériel, de plus en plus utile à la bonne organisation d'événements qu'ils soient culturels ou sportifs. Cette mutualisation d'un tel matériel a évidemment des aspects économiques bénéfiques.

Environnemental
La mutualisation de ce matériel en garantit une forte utilisation et donc un meilleur rendement que si plusieurs personnes ou groupements en achetaient. Par ailleurs, sa localisation à Chailly en limite les déplacements, notamment s'il fallait en louer à des entreprises situées hors du territoire communal.

8 Position de la Municipalité

La Municipalité estime que la proposition qui est présentée à votre Conseil dans le cadre de ce rapport-préavis est une bonne solution pour l'utilisation du quatrième panneau d'information électronique, acquis par la décision favorable de votre Conseil (préavis No 23/2011). Après l'étude de plusieurs variantes d'installation fixe, elle a dû se rendre compte que, à chaque fois, les inconvénients primaient sur les avantages, sans parler des positions le plus souvent réticentes voire bloquantes de services et autorités pré-consultées.

Certes demandant un montant complémentaire, la solution proposée permet cependant d'offrir gracieusement un véritable outil supplémentaire aux divers organisateurs de notre Commune, leur permettant même d'envisager certains développements de leurs manifestations.

Par ailleurs, la Municipalité estime que cette proposition répond au postulat de M. Christophe Privet « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux »[1].

[1] Voir le texte du postulat en annexe au présent rapport-préavis.

9 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 05/2015 de la Municipalité du 30 janvier 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4ème panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux »

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à transformer le 4ème panneau électronique d'information en un panneau mobile ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- au maximum sur le compte No 160.506.1123 « panneaux électroniques » ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 7 ans au maximum par le compte de fonctionnement No. 160.3311 ;
5. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 6'329.- au compte de fonctionnement No 160.3311 pour l'année 2015 ;
6. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu ainsi au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 30 janvier 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Annexe : postulat de M. Christophe Privet
Délégation municipale : M. Laurent Wehrli, Syndic

Annexe : postulat de M. Christophe Privet

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

A défaut d'être lumineux ce soir, je vais vous faire remonter le temps dans le cadre du préavis pour l'acquisition de 4 panneaux lumineux déposé par la Municipalité le 31 août 2011.

Dans la déclaration préliminaire que j'ai faite au nom du groupe Montreux Libre à cette date, j'avais souligné plusieurs points sur lequel la commission et le Conseil Communal ce devait être attentif dans le cadre de l'investissement prévu pour le panneau lumineux du 2M2C. Je rappelle à toutes fins utiles que nous étions favorables à l'acquisition des trois autres panneaux ce que confirme le procès-verbal du Conseil de cette même séance.

Je reviens donc, sur la déclaration préliminaire de Montreux Libre, je me cite donc: «L'emplacement du panneau du 2m2C nous paraît peu opportun pour deux raisons. Aussi, lorsque l'on se rend sur le site du 2m2C, on remarque vite le manque de visibilité de ce panneau sur la façade avant du bâtiment tel que le montre le montage photo de l'annexe 5. En dehors du fait qu'il va créer un fort désagrément visuel et lumineux aux habitants de l'Avenue des Alpes, aucun véhicule de passage n'aura la possibilité de le lire ou alors avec de forts risques de torticolis et d'accident ! Par ailleurs, la circulation piétonne à cet endroit est des plus faibles en dehors des grosses manifestations, pour une visibilité des plus faibles elle aussi.

Supprimer l'énorme panneau du 2m2C permettrait, du point de vue financier, la pose de plusieurs panneaux de taille plus petite dans des endroits plus fréquentés.

Nous proposons notamment qu'un panneau soit installé à la sortie de la gare de Montreux. Ce serait ainsi 13'000 personnes par jour qui seraient susceptibles de s'informer des événements montreusiens.»

Lors des débats du Conseil du 5 octobre, je suis encore une fois intervenu au nom du groupe Montreux Libre, petit extrait :
« N'ayant pas d'autres solutions à vous proposer ce soir, le groupe Montreux Libre, dépose un amendement supprimant au budget le panneau du 2m2c.
Il est vrai qu'à plusieurs reprises la commission de gestion a demandé que le 2m2c bénéficie d'un peu plus de visibilité et que la pose d'un panneau d'information serait idéale.
Alors pourquoi ne pas avoir réfléchi à la solution de poser un plus petit panneau du côté de la rue Emery pour l'accueil des visiteurs venant dans le sens Villeneuve-Vevey et pourquoi ne pas faire de même avec le sens contraire Vevey-Villeneuve du côté du parking Lorius. La visibilité des messages en serait grandement améliorée. Que l'on ne vienne pas nous dire ce soir, comme argument, que l'OFROU va s'y opposer, car l'OFROU n'a pas eu connaissance d'un tel projet. Et au risque de me répéter, ces panneaux sont à l'usage des piétons. Et puis, un piéton à plus de temps qu'un automobiliste pour lire les messages. Il peut même s'y attarder ! »

En finalité, voici l'idée que nous vous proposons ce soir au travers de cet amendement. Ceci va obliger la Municipalité à venir, si elle le souhaite, avec un projet de panneaux piétonniers pour le 2m2c. Ce sera aussi l'occasion pour la Municipalité de répondre à un autre voeu de beaucoup d'entre nous, à savoir la pose d'un panneau d'information à la gare. »
Notre amendement pour la pose du panneau lumineux à la gare a été ensuite rejeté par le Conseil à la majorité. Donc acte ! Il faut savoir perdre en politique.

J'avais tourné la page de ce dossier, jusqu'à la réception du rapport de Gestion 2013 pour

l'année 2012.

En dehors du fait que j'admire nos collègues de la Gogest pour leur qualité de travail et de rédaction et je les en remercie, ces derniers nous permettent d'avoir une photo bien claire de la gestion de notre commune tout au long de l'année.

À réception de leur rapport de 63 pages, j'ai pris le temps de le décortiquer et je ne vous cache pas qu'elle fût ma surprise arrivé à la page 39 de lire, 1er extrait :
« L'installation du panneau contre le 2m2c a posé davantage de problèmes techniques que prévu, la structure de la paroi se révélant peu propice à l'accrochage d'un panneau qui pèse presque une tonne. Par ailleurs, le système de refroidissement du panneau aurait nécessité un important travail d'isolation phonique du toit afin d'éviter toute transmission de bruit ou de vibration dans le Miles Davis Hall. Ces éléments n'avaient pas été communiqués à la Municipalité et donc au Conseil communal par le responsable technique d'alors. Une autre option a été envisagée, à savoir l'installation du panneau sur une structure métallique tubulaire devant la paroi du 2m2c ; cette solution avait toutefois le désavantage d'empiéter sur les places de parc ainsi que sur l'espace libre, très utilisé lors de grands événements. »
En ce qui concerne les problèmes techniques au sujet de la pose du panneau sur la façade du 2M2C, je m'étonne tout autant que la Municipalité que ces éléments problématiques, n'aient pas été transmis, à la commission, ainsi qu'à notre Conseil.
Cependant, la Municipalité n'aurait-elle pas dû être plus attentive, du fait que cela, me semble-t-il, n'était pas la première fois que des erreurs d'études et d'avant-projet pour le 2M2C se soient retrouvées « épinglé » par la Commission de Gestion.

Dans son rapport de Gestion de 2012 pour l'année 2011, en page 24, au sujet des travaux pour la création de surfaces administratives (préavis 25/2009), cette dernière conclue en ces termes : « Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion réserve son jugement quant à la qualité du projet et l'avant-projet réalisés au préalable dans le cadre ces travaux » !
Bref, ces éléments démontrent, combien il est difficile de suivre tout le temps et « aveuglément » les spécialistes.

Plus loin dans le rapport de Gestion que nous avons reçu au mois de juin 2013, on peut lire au sujet du panneau lumineux du 2M2C :
« Enfin, l'ensemble des partenaires a reconnu que cet endroit n'était pas idéal pour la visibilité du panneau, qui, ainsi placé, était surtout lisible par les clients de la station-service et non par les usagers de la Grand-Rue. L'analyse d'autres emplacements est en cours. Le 4e panneau sera posé dès que possible, après les procédures habituelles pour ce genre d'installation, notamment la mise à l'enquête publique. »
Je me trompe, ou il me semble que c'était exactement les arguments de Montreux Libre, lors de la déclaration préliminaire, du dépôt de l'amendement et enfin lors du vote final ?

Raison pour laquelle, Madame la Présidente, je demande ce soir qu'une commission ad hoc soit créée afin d'étudier la motion suivante :
1. Le panneau lumineux de 2m2c ayant été acquis et livré et que ce dernier dort actuellement dans une cave, je propose l'idée de le réaffecter à un autre lieu plus opportun, comme la Gare de Montreux par ex.
2. Que le montant de CHF 55'158.80 soit réaffecté à l'installation et à la mise en service de ce dernier ailleurs qu'au 2M2C.

Je vous remercie pour votre écoute.